LE CARILLON D'AVESNES

Comment, en 1791, la ville d'Avesnes entra en possession du célèbre carillon des moines de Liessies, qui est aujourd'hui l'orgueil de la cité

Avesnes possède en son église Saint-Nicolas, un des plus beaux carillons du Nord après celui de la tour de Saint-Amand.

Le carillon d'Avesnes a son histoire. Ce superbe instrument avait été fabriqué par les moines savants et habiles de l'abbaye de Liessies.

Longtemps, du clocher de cette bourgade, il sonna heures, demies et quarts, et aux jours de fête, quelque moine esprit dans l'art campanaire fit vibrer ses cloches d'airain, lançant dans l'espace, en flots harmonieux, une pieuse mélodie.

Le carillon des moines de Liessies chante maintenant sur Avesnes.

A LA RÉVOLUTION

C'est lors de la révolution de 1789 que le magnifique carillon de l'Abbaye devint la propriété de la Ville d'Avesnes.

Avesnes, à ce moment, possédait déjà son carillon, mais lorsque l'Abbaye de Liessies fut supprimée par la loi du 27 janvier 1790, la convolutée des Avesnois se porta sur le merveilleux instrument des moines qui allait être mis aux enchères.

Le 19 juin 1791, Gossuin, maire d'Avesnes et député, obtint en faveur de ses ville, l'attribution de l'orgue et du magnifique carillon de l'ancienne Abbaye.

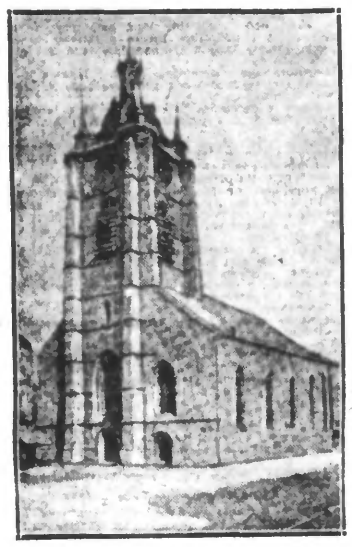

L'EGLISE SAINT-NICOLAS, OU SE TROUVE LE CARILLON

En échange, la ville d'Avesnes devait fournir à Liessies un poid égal de bronze.

Le marché conclu, le transfert du carillon ne se fit pas sans de sérieuses difficultés.

D'abord, il fallait démonter l'orgue et le carillon, tâche qui incombait aux Avesnois ; il fallait surtout monter bonne garde autour de ces deux instruments, qui éveillaient les désirs d'un grand nombre de dilapidateurs. Les scènes de pillage étaient si fréquentes dans l'abbaye et l'église de Liessies, que les acquéreurs étaient obligés d'avoir recours à la police pour veiller sur leurs biens.

La ville d'Avesnes, aussitôt que le carillon et l'orgue fut furent attribués, s'empressa de louer des délégués dans l'église des hommes de garde.

Les gardes qui furent d'abord installés, à titre permanent, ne tardèrent pas à se laisser gagner par la corruption.

De guerre lasse, Avesnes prit des dispositions nouvelles pour conserver les objets. Les officiers municipaux invitèrent tous les citoyens de la garde nationale, à qui leur situation permet de se dévouer à la garde des objets à Liessies, et à leur transport en cette ville, de venir se faire inscrire à l'Hôtel de Ville de la commune.

Malgré la surveillance des gardes nationaux avesnois, on réussit cependant à enlever six grands tuyaux d'étain du jeu de basses de l'orgue.

Enquête, recherches, perquisitions restèrent vaines.

9.590 LIVRES DE MÉTAL

Menuisier, serrurier, organiste, travaillaient sans relâche au démontage, qui fut terminé le 8 août 1791. Douze voitures furent nécessaires pour le transport de l'orgue et du jubé. L'opération se passa sans incidents.

Il n'en fut pas de même lorsqu'il s'agit d'enlever les cloches.

Les habitants de Liessies virent disparaître avec un certain regret les petites et moyennes cloches du carillon. Quelques grosses cloches aussi, mais lorsque la délégation avesnoise, dirigée par Wauthier de la Cressilière, se présenta le 24 août 1791 pour prendre possession des grosses cloches restantes, la Municipalité les bouta dehors sans autre forme de procès et les habitants se chargèrent de pourchasser les Avesnois hors de leur commune.

C'est que Liessies voulait conserver les trois cloches, dites de la grosse sonnerie, les trois plus lourdes, les trois plus belles et fermait l'oreille aux injonctions des Avesnois comme aux promesses qui leur étaient faites de la remise d'un poids de métal équivalant ou de cloches semblables.

Avesnes fit appel à la troupe pour protéger ses mandataires. Devant la force, les habitants de Liessies, la rage du cœur, s'inclinèrent. Les cloches furent ramenées à Avesnes, mais on sentait le conflit si imminent que les Avesnois se gardèrent bien de retourner à Liessies, même pour chercher quelques autres objets leur appartenant.

On s'efforça de trancher les difficultés survenues et l'on en revint à la solution amiable de l'échange.

Il fut décidé que contre les cloches du carillon de Liessies, les Avesnois tourniraient dans la même proportion de poids, les cloches de leur carillon.

Il fallut aller jusqu'à Valenciennes pour trouver un instrument de pesage assez puissant pour déterminer le poids des cloches.

Le 20 octobre 1791, on put enfin procéder à cette opération. Le carillon de Liessies accusa le respectable poids de 9.590 livres.

Avesnes allait avoir un beau souvenir de Liessies, mais Liessies emportait aussi un beau souvenir d'Avesnes, en l'occurrence deux fortes cloches que la Municipalité avait choisies dans le clocher de l'église Saint-Nicolas, en échange des basses du carillon de l'Abbaye.

AVESNES ET SON CARILLON

Le nouveau carillon d'Avesnes, fort de 36 cloches d'un timbre et d'une sonorité remarquables, fut installé par les soins de M. Robert, horloger, à mi-hauteur de l'imposante et massive tour de l'Eglise.

Avant la guerre, son mécanisme se trouvait déjà en assez mauvais état ; le mal s'accentua pendant les quatre années d'occupation. Depuis l'armistice, les édiles se sont préoccupées de restaurer ce bel instrument, dont la voix est si chère aux vieux Avesnois.

Il comporte actuellement deux mécanismes. L'un est un batterie reliée à un clavier à main et à pédales. L'autre est un tambour automatique, mû par un mouvement d'horlogerie qui déclenche tous les quart d'heure des airs de longueur appropriée : pour les 1er et 3e quarts : deux pimpantes ritournelles spécialement écrites par M. C.-N. Petitrisot. Pour la demie, l'air des « Cloches de Corneville ». Pour l'heure, l'air de « Si j'étais Roi ».

Avec une inlassable régularité, le carillon égrène jour et nuit ses charmantes mélodies, il rythme joyeusement la vie de la cité et si sa voix chante allègrement au cœur des Avesnois il n'est pas un étranger qui n'entendant l'airain vibrer harmonieusement, ne s'arrête surpris et ne reste sous le charme de la mélodie que disperse le vent.

Un bon souvenir que gardent les Avesnois est celui des concerts que vinrent — rarement, hélas ! — leur donner des artistes spécialistes dans l'art campanaire. Il n'est pas de belles fêtes sans la voix du carillon, de ces fêtes locales où transparaît le charme si spécial de la ville.

On apprendra donc avec plaisir que parmi les manifestations que projette la Société Archéologique et Historique, à l'occasion du cinquantenaire de sa fondation, figure un concert qui serait offert à la population, avec le concours d'un de nos célèbres carillonneurs régionaux.

L. B.

La Noix de Grenoble

Faites-vous expédier Franco par la Conserie Léon MILAND, à Grenoble, son postal réclame de NOIX de GRENOBLE, de neuf sortes. En étui 400 gr. 25 fr. — 550 gr. 35 fr. — En Boîte maison, 750 gr. 45 fr. — 1 kil. 60 fr.

Demandez son catalogue illustré.

COUR D'APPEL DE DOUAI

LA POLLUTION DES EAUX DE LA RHONELLE

Nous avons relaté les débats d'appel du procès intenté par la société de pêche « Les Gaulois », de Valenciennes, à un industriel, M. Adolphe Bavay, dont l'usine de galvanisation située à Marly, déversait ses eaux résiduaires dans la Rhonelle et contaminait la rivière.

En première instance, M. Bavay avait été condamné, une première fois, à deux mois de prison, 60 francs d'amende et 500 francs de dommages intérêts ; une seconde fois, à deux mois de prison, 100 francs d'amende et 2.500 francs de dommages-intérêts.

La Cour rend l'arrêt suivant : Dans la première affaire elle condamne l'industriel à un mois de prison avec sursis, 100 francs d'amende et 5.000 francs de dommages-intérêts envers la Société de pêche.

Dans la seconde, la Cour tient compte des travaux importants faits par M. Bavay pour neutraliser les eaux résiduaires de son usine, aussi réforme-t-elle le jugement en supprimant la prison et en réduisant les dommages-intérêts à un franc, pour le principe. Les 100 francs d'amende sont confirmés.

TENTATIVE D'ESCROQUERIE AUX ACCIDENTS DU TRAVAIL A DUNKERQUE

René Langoiroux, docker, à Dunkerque, avait eu le médius gauche écrasé en travaillant au déchargement d'un bateau. La Compagnie d'assurances ayant estimé que le blessé avait employé des manœuvres frauduleuses pour prolonger son incapacité de travail, porta plainte contre lui pour tentative d'escroquerie aux accidents du travail.

Cependant, le Tribunal de Dunkerque ne suivit pas la Compagnie et acquitta le prévenu.

En appel, *la Cour estime qu'il y a bien eu manœuvres frauduleuses de la part de Langoiroux ; elle réforme le jugement de première instance et condamne le docker à quatre mois de prison, à 25 francs d'amende et à un franc de dommages-intérêts.*

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Le cas est assez curieux et certainement fort rare d'un cycliste qui dans une collision blesse un automobiliste. Il s'est produit à GUINES (Pas-de-Calais).

M. Vasseur, circulait à vélo dans la localité ; il avait mis sur le guidon de sa machine, un enfant, le jeune Lannoy.

Soudain une collision se produisit entre la vélo et une auto pilotée par Mme Taesart, née Marie Recq.

Le petite Lannoy fut projeté contra le pare-brise de la voiture dont les éclats blessèrent M. Tassart, qui se trouvait près de sa femme.

Le Tribunal de Boulogne acquitta Mme Tassart et condamna M. Vasseur à 30 francs d'amende avec sursis.

En appel, après plaidoirie de Me Jardel, *la Cour abaisse le chiffre de l'amende infligée à M. Vasseur à 25 francs, mais sans sursis : elle déclare la responsabilité partagée par moitié entre le cycliste et l'automobiliste. Mais Mme Tassart est aujourd'hui décédée.*

LES ACCIDENTS DE LA ROUTE

Eugène Mathon, chauffeur au service de M. Duguernou, à Fourmies, conduisait un camion auto, lorsqu'il renversa un cycliste M. Victor Ellet, qui fut assez grièvement blessé.

L'enquête révéla que Mathon était ivre et le Tribunal d'Avesnes, le condamna à 100 fr. d'amende et à verser une indemnité provisionnelle de 5.000 francs à la victime en attendant le résultat de l'expertise.

En Appel Me de Boismenu, du barreau de Paris, qui représente la Compagnie d'Assurance qui garantit le patron du chauffeur, plaide la responsabilité identique du côté de l'automobiliste et du côté du cycliste.

Me Bufquin soutient les intérêts de la partie civile, demande la confirmation du jugement d'Avesnes.

La Cour condamne Mathon à six jours de prison avec sursis, elle confirme l'amende et le chiffre de la provision.

LA PÊCHE INTERDITE

Auguste Boury, Charles Ryde, Henri Blanchard, Manouvrier, quatre braves ouvriers mineurs et le jeune galibot Omer Peugnet, les uns de Fiers, les autres de Dorignies, ont été poursuivis devant le Tribunal de Douai à la requête de la puissante et intransigeante société des Eaux du Nord.

Ils avaient commis le délit, au lieu d'aller au cabaret, leur travail accompli, de se rendre sur les bords de l'Escrebieux et d'y pêcher. Or, la Société des Eaux est propriétaire des terrains qui se trouvent là et elle en défend l'accès aux chevaliers de la gaule.

Le Tribunal condamna tous ces braves gens à 20 fr. d'amende et à verser 25 fr. de dommages-intérêts à la partie civile — pour quels dommages ? grands dieux !

En Appel M. le bâtonnier Parenty présente la défense des prévenus. L'avocat souligne qu'il n'y avait dans ce coin du Douaisis qui est loin d'être gai, une seule promenade et un seul agrément pour les habitants de l'endroit ; la rigueur de la Société des Eaux leur enlève cette double et inoffensive satisfaction.

Et après plaidoirie de Me Bufquin pour la plaignante, *la Cour réduit à 5 fr. l'amende et à 50 fr. de dommages-intérêts les peines infligées à Boury, Ryde, Blanchard et Manouvrier et à un franc d'indemnité celle du jeune Peugnet.*

UN VIOLENT PERSONNAGE

Marcel Bailly qui est frappeur de son métier, ne s'en tient pas à marteler le fer à l'usine douaisienne qui l'emploie, il cogne aussi sur son prochain. Cela lui a d'ailleurs valu plusieurs condamnations pour coups et blessures.

En dernier lieu, le Tribunal de Douai lui a octroyé trois mois de prison et cinq ans d'interdiction de séjour.

En Appel la Cour se montre indulgente. Après plaidoirie de Me Wormser, elle abaisse la sanction pénale à deux mois de prison et supprime l'interdiction de séjour.

LA COLERE DU POLONAIS

Paul Kostulak a été condamné à Arras, à 50 fr. d'amende pour bris de clôture et à 200 francs de dommages-intérêts.

Des débats il résulte que ce procès relève plutôt du Tribunal Civil plutôt que du Tribunal correctionnel. Il s'agit en effet, d'une action en possession de terrain et d'un homme qui s'est lui-même rendu justice.

Arrêt à huitaine.

RAPPEL DE FONCTIONNAIRES SOVIÉTIQUES

Selon les dernières nouvelles d'un quotidien russe paraissant à Paris, une soixantaine de fonctionnaires de l'agence commerciale soviétique à Paris, seraient rappelés le 1er janvier.

DUPÉE PAR DEUX ESCROCS

Deux individus se sont présentés chez Mme Parisot, rentière, à Robécourt, et, en échange d'excellents titres, ils ont remis à cette dernière pour 38.000 francs d'actions d'une société financière n'ayant aucune valeur. On recherche les escrocs qui avaient déclaré appartenir à un établissement de crédit nancéien.

COGNAC THOMAS HINE

DEUX OUVRIERS ASPHYXIÉS

Hier matin on a découvert dans un bâtiment de Pont-de-l'Arc, près d'Alx-la-Chapelle, les cadavres de deux ouvriers. Auprès d'eux se trouvait un brasero éteint. Un médecin a été commis pou examiner les cadavres. On croit qu'il s'agit d'une double asphyxie accidentelle. L'identité des victimes n'a pas encore été établie.

LES NOUVEAUX RICHES en santé sont ceux qui font une cure de l'exquis dessert Yogbourt crème Lactella.

DISSOLUTION DES CHAMBRES A MONACO

Par ordonnance souveraine promulguée hier par le tribunal, le prince de Monaco dissout les corps élus, le Conseil national et le Conseil communal et suspend certaines garanties constitutionnelles.

Le prince de Monaco a décidé de confier temporairement au Conseil d'Etat constitutionnellement chargé de la préparation des lois et du budget, les pouvoirs du Conseil national et à une délégation spéciale communale, les attributions dévolues à la municipalité et au Conseil communal. Cette délégation spéciale, composée de fonctionnaires et ayant à sa tête M. Charles Bellando de Castro, conseiller privé, conseiller d'Etat et conseiller à la légation de Monaco à Paris, donne toutes garanties d'impartialité.

SEULE ! La Bijouterie AU CARILLON 108-110, rue L.-Gambetta —:- LILLE -:—
présente dans un hall à entrée libre une véritable Exposition de Carillons Westminster et Garnitures cheminées, les dernières créations de l'année, les plus bas prix.

LE ROLE DE LA PROCHAINE SESSION DES ASSISES DU NORD

Voici la première session ordinaire des assises du département du Nord pour le premier trimestre 1931, qui s'ouvrira au Palais de Justice de Douai le lundi 12 janvier prochain, à 11 h. 30, sous le présidence de M. le conseiller Detraux, ayant comme assesseurs MM. Debuleson et Malet, conseillers. Avocats généraux pour la session : MM. Fontangee et Dupuich.

Lundi 12 janvier. — Première affaire : Louis Danel, coups ayant entraîné la perte d'un œil et une infirmité permanente, à Englos.

Deuxième affaire : Louis Pontzeele, mœurs, à Roubaix.

Mardi 13 janvier. — Première affaire : Rémy Dentlevel, coups mortels à Wattrelos.

Deuxième affaire : Henri Lefebvre, mœurs, à Comines.

Mercredi 14 janvier. — Première affaire : Camille Declercq, mœurs, à Halluin.

Deuxième affaire : Jules Duverger, coups mortels à Valenciennes.

Jeudi 15 janvier. — Safran Korolkow, homicide volontaire et coups, à Avesnes.

Vendredi 16 janvier. — Première affaire : Louis Bonenfant, coups mortels, à Valenciennes.

Deuxième affaire : Agnès Debèvre, infanticide à Armentières.

Samedi 17 janvier. — Brisilde Nesmettre, assassinat, à Hautmont.

Lundi 19 janvier. — Léon Lachereg, incendie volontaire à Haucourt.

Mardi 20 janvier. — Première affaire : Saïd Aloui, assassinat, à Lille.

Deuxième affaire. — Hélène Portier, infanticide à Wargny-le-Petit.

Mercredi 21 janvier. — Marcel Dellebarre, assassinat, à Fourmies.

Jeudi 22 janvier. — Première affaire : Louise Lefort, veuve Jésus, homicide volontaire, à Louvroil.

Deuxième affaire : Belaïd Yahiaour, coups mortels, à Anzin.

Vendredi 23 janvier. — Première affaire : Dante David, coups ayant entraîné la perte d'un œil.

Deuxième affaire : Pierre Ougardy, vols qualifiés à Valenciennes (contumace).

Samedi 24 janvier. — Auguste Debliqui, faux et usage de faux à Wattignies.

LE CRIME DE CHALONS-SUR-MARNE

Ainsi que nous l'avons annoncé hier, en Dernière Heure, on a découvert, sous un tas de paille, dans la cour d'une ferme, rue d'Attila, à Châlons, le cadavre d'une femme qui avait été étranglée. Le meurtrier, un nommé Gaston Sœuret, 36 ans, était arrêté peu après. Il fit des aveux, mais ne put donner aucun renseignement permettant d'identifier sa victime. Les policiers chargés de l'enquête ont réussi à identifier cette dernière : il s'agit de Mme Claire Martage, 41 ans, originaire de Cormontreuil, près de Reims. L'autopsie pratiquée hier matin par le docteur Chevron, médecin-légiste, a établi que la victime avait été étranglée, alors que son agresseur tentait de la violer.

Plaies et Varices
Aucun pansement ne supprime aussi vite la douleur et ne ferme même les plus vieilles plaies que la
TOILE SOUVERAINE de Julie GIRARDOT
Vous devez en avoir toujours chez vous.
Demandez dès aujourd'hui la brochure remise avec attestations à M. COQUET, 1, Avenue de Doremard, LYON. Elle vous expliquera l'efficacité surprenante de la Toile Souveraine qui se vend en pochettes et en rouleaux dans toutes les pharmacies.

GROS LOTS

VILLE DE PARIS 1909

Le numéro 254.106 est remboursé par 100.000 fr. ; les deux numéros suivants sont remboursés chacun par 10.000 fr. : 198.417, 284.307 ; 20 numéros sont remboursés chacun par 1.000 fr. ; 1.956 numéros remboursables au pair.

AROME PATRELLE
Donne au bouillon goût exquis.

SPORTS

FOOTBALL-ASSOCIATION

L'OLYMPIQUE LILLOIS A SULLY

L'Olympique Lillois, qui totalise le plus grand nombre de points dans le classement actuel du championnat du Nord, mais qui peut être aisément rejoint par le Racing Club de Roubaix et l'U. S. T., qui ont disputé une rencontre en moins, devra gagner son match dimanche prochain à Sully s'il désire conserver la prétention au titre.

L'Olympique Lillois possède des éléments suffisamment nombreux et de valeur pour mériter cette victoire.

Il y eut, dans son équipe, un flottement lors de l'arrivée de l'entraîneur, ancien international Hongrois, Nagy mais celui-ci, qui a fait ses preuves en maintes occasions difficiles, prouvé sa grande valeur et a bien réparti ses olympiens en ligne.

L'équipe sera la même que celle qui a joué contre Montreuil, sauf Duval grippé, qui sera remplacé par Delannoy.

Le départ aura lieu pour les joueurs à 9 h. 45 ; rendez-vous à la Taverne Excelsior. Le terrain de Sully est situé près de la gare. Pour se rendre à la cité minière, prendre par la Bassée et Lens.

MATCH DES RÉSERVES : SULLY-O. LILLOIS

Cette rencontre aura lieu à 14 h. 15 au terrain de l'Olympique Lillois, Avenue de Dunkerque.

LE STADE ROUSAISIEN A DOUAI

Les sportifs du Douaisis, privés de matches depuis quelques dimanches, pourront demain dimanche assister à une rencontre bien équilibrée et d'un réel intérêt. Quelle sera la tête des visités de la réputé club Roubaisien ?

Douai, lanterne rouge du championnat, n'a pas perdu tout espoir de se cramponner en division d'honneur, en retard de 3 points sur l'ensemble du classement, l'équipe chère à Désiré Delmotte n'a plus le choix, elle doit gagner à plupart des matches retour.

La chose n'est pas au-dessus de ses forces et des possibilités, si l'on tient compte que 3 matches doivent avoir lieu sur son terrain.

Par avance tous les sportifs sont assurer d'assister à une lutte ardente entre les deux équipes ca. Roubaix, à 4 points seulement du duo de tête, peut prétendre à reprendre sa place en division A.

Coup d'envoi à 14 h. 15.

DEMANDES DE MATCHES

Amicale Sportive du Pont-de-Neuville. — Equipe 1A sur son terrain à 10 h. le 4 janvier, sur terrain adverse le 25 janvier ; équipe 2 les 4 et 11 janvier ter février, sur terrain adverse. Ecrire au secrétaire, rue de l'Ermitage, 47, à Tourcoing.

P.T.T. (Equipe corporative) demande match en semaine contre équipes scolaire, universitaire ou régimentaire. Ecrire à M. Lecardez, Central Télégraphique, à Lille.

ESCRIME

L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE LA SALLE GUILLERMIN-NICTOU

Jeudi 18 décembre, s'est tenue, en son local, rue Nicolas-Leblanc à Lille, l'assemblée générale de la salle Guillermin-Nictou.

La séance est ouverte à 16 h. 30 par le Président M. Catel-Béghin qui félicite en quelques mots le Comité, pour l'organisation du Challenge Jean Heymann et du bal de l'Escrime.

Il passe la parole à M. Jean Heymann, vice-président, pour le rapport moral et la lecture du brillant palmarès sportif de la salle qui a valu aux maîtres Guillermin-Nictou une prime spéciale de la F.E.N.

Le Trésorier, M. Catesson donne ensuite lecture du rapport financier qui est adopté à l'unanimité.

L'ordre du jour amène l'élection du comité pour 1931. Le Comité aussitôt élu nomme son bureau qui se compose comme suit :

Président : M. Charles Catel-Béghin ; Vice-Président : MM. René Lévy et Jean Heymann ; Trésorier : M. Catesson ; Secrétaire Général : M. Maurice Dedrey ; Secrétaire-adjoint : M. Lecygne ; Membres du Comité : MM. Paul Guillermin, Lucien Fribourg et Parlens.

Une discussion est ensuite ouverte au sujet d'une nouvelle organisation des poules d'entraînement. Sur proposition de M. René Lévy il sera étudié une nouvelle formule classant les tireurs par catégories pour permettre une série de matches au cours de l'année. La commission sportive composée de MM. René Lévy, Jean Heymann, Paul-Guillermin, Catesson et du maître Nictou, est chargée de l'élaboration d'un nouveau règlement.

BOXE

LE GALA DE SOMAIN DU 28 DÉCEMBRE

L'annonce du second gala de l'Ecole de Boxe de Somain a provoqué un très vif intérêt parmi la population sportive de la région. Le choc Tricoteau-Delannoy, en particulier, est attendu parmi les amateurs du « noble art ».

La rencontre Baronne, l'excellent poids légers et Detreune, la récente révélation Tourquennoise, constituera le second clou de cette importante manifestation pugilistique.

Deux autres combats de poids légers et une rencontre de poids lourds complèteront ce programme. La partie de bourre entre Léon Tricoteau, l'espoir Somainois et Rheinaut, la grande vedette Douaisienne, challenger officiel du champion de France, retiendra également l'attention du public.

Retenir ses places au Café le Paris.

LE GALA FRANCO-BELGE : WATTRELOS

Ce soir, salle Piat, à 19 h., les organisateurs Wattrelosiens offrent à leur clientèle un beau gala Franco-belge de mi-lourds. l'espoir Wattrelosien Pujo rencontrera le Malinois Vancoillie, qui vient de faire match nul avec Morelle, ex-champion de France mi-lourds et Etienne, le vainqueur de Delarge, qui vient de battre Herzo à Paris.

Que va faire Pujo devant un tel adversaire. Vancoillie a rencontré les meilleurs mi-lourds de son pays et son record, où l'on voit des victoires sur les Batling Laurent, Wustrate Guillaume, Potier, etc., est des plus élogieux, de plus il compte déjà une victoire aux points sur son adversaire de ce soir. Voici l'ordre du programme :

En 4 x 2 : Desrumaux (E.S.W.) 67 kilos contre Knockart, 67 kilos (Meninot ; En 6 2 : Verwée, 59 kilos (E.S.W.) contre Lesne, 59 kilos (A.A.R.) ; Renard, 51 kilos (E.S.W.) contre Devos 51 kilos (Meninot ; Wittouck, 54 kil. 500 (E.S.W.) contre Declercq 55 kil. 500 (A.A.R.) ; en 6 de 3 : Duquesnoy, 6 kilos (E.S.W.) contre Deldique, 61 kilos (A.A.R.).

En 10 de 2 : Vancoillie, 78 kilos (Meninot contre Pujo, 74 kilos (E.S.W.).

Prix des places : troisièmes 4 fr. ; secondes 7 fr. ; premières 10 fr. Ouverture des portes à 19 h., premier combat à 19 h. 30.

LE GALA DE COURRIERES

Baudart blessé sera remplacé par l'ex champion du Nord Hatuts. Ce remplacement loin de favoriser le jeune Potvain ne sera que plus dur pour qui connaît l'aînné du battant Courrièrois, on peut être assuré d'assister à un combat qui sera acharné.

LE GALA DE GARLIN

Voici les résultats de la réunion pugilistique organisée par le Ring Sartinois le jour de Noël :

En 4 x 2 : Kornajeski du R.B. bat Lejeune, d'Hénin-Liétard par knock-out au 3e round ; Vonlaine du R.B. bat Caulier d'H.L. par tête de l'éponge au 1er round.

En 6 x 3 : Fournier du R.B. fait match nul avec Leblanc, d'Hénin-Liétard.

En vente aujourd'hui

Les Sports du Nord

contenant cette semaine :

les photos des basketteurs sélectionnés du district d'Artois ; des équipes 1 et II du Cercle Sportif Scarpe et Senée de Courchelettes ; de l'équipe des footballeurs nègres de Natitingan (Dahomey) ; du match de football-association O. Lillois-C. A. Montreuil ; du match de rugby R. A. C. Lillois-E. A. C. Roubaix ; des boxeurs Marcel Dolaître, Duprez-Moitel et Dupont aîné ; des footballeurs Robert Coutant et Henri Grandsart ; de l'équipe première de hockey de l'Amiens Athlétic Club, etc., etc...

les informations sur le championnat du Nord et la Coupé de France de football-association ; sur le Critérium interclubs de cross-country ; sur les championnats du Nord de boxe (amateurs) ; sur les galas de boxe de Valenciennes, Auchel, Wattrelos, Courrières, Arques, etc. ; sur le match du rink-hockey M. C. Fresnoy-Antwerpia Skating Club ; sur les championnats du Nord de basketball, etc., etc.

les articles de Géo Henry, M. Stient, Mardol Lhevin, Liénard, Jehan du Hainaut, sur le football-association ; de Fred Laporte sur le rugby ; de P. Mard sur la cross-country ; de Géo Marthe sur le basket-ball ; de J. du Hainaut sur l'aviation ; d'André Delcourt sur la lutte ; de Géo Mars sur le boxe ; de L.-A. Garnier sur l'athlétisme, etc. etc.

les échos des différentes régions.

les potins dans les différentes rubriques.

Les Sports du Nord

Le grand organe d'informations régionales, six pages, trois couleurs, ne coûte que :

25 CENTIMES

En 8 x 2 : Hourlez, du R.B. bat Lefranc d'H.L. par knock out au 1er round.

En 10 x 2 : Fortier du R.B. emplacant Anglin au pied levé bat Baert de Tourcoing par abandon au 8e round à la suite d'un direct à la carotide. Brodas du R.B. bat Fruchart au 9e round ; ce dernier ayant été au tapis deux fois fut mis knock out debout, le manager en profita pour jeter l'éponge.

DEFI

M. Lefebvre, manager de Buisset, nous prie de confirmer que c'est bien en 10 rounds de trois minutes qu'un élève à battre West-Moet, à Hénin-Liétard l'année dernière en remplacement de Bajnaut, ce fut donc au pied levé qu'il boxa ; et pour en finir Buisset accorde bien volontiers une revanche à West-Moet. Ecrire à M. Lefebvre, rue Thiers, à Aniche.

BASKET-BALL

O. LILLOIS CONTRE R.C. DE ROUBAIX

Un match intéressant aura lieu dimanche prochain au Parc Jean Dubruille, à l'occasion de la rencontre O.L.-R.C.R. en championnat du Nord. L'équipe lilloise est devenue l'une des meilleures de la région depuis qu'elle dispose pour ses entraînements de semaine d'une grande salle spécialement aménagée.

Le Racing-Club de Roubaix lui aussi s'accomplit de sérieuses intérêts comme le prouve sa récente victoire sur l'A.C.W. jusqu'alors leader du Championnat du Nord.

Les réserves des clubs se rencontreront à 14 h.

DEMANDE DE MATCHES

P.T.T. (équipe corporative) demande matches en semaine. Ecrire à M. Fonleine, Central Télégraphique, Lille.

RUGBY

R.A.C. LILLOIS (1) CONTRE RUGBY CLUB AMIENOIS (1)

Dimanche sur le terrain du Canon d'Or, les Roemen rencontreront le R.C. Amiens (11 Champion de Picardie de cette saison récent vainqueur du R.C. Compiègne, par le score de 21 points à 3, exploit qui n'a jamais été réalisé par aucun club picard ou nordiste.

L'équipe d'Amiens a été la révélation de la saison, et voudra s'affirmer devant le public nordiste.

Les roemen présenteront leur meilleure équipe disponible : Avants : Fresin, Candelon, J. Lefebvre, Brun II Lefebvre, Bancal, Lanron, Merty, Grunet ; demis : Menoyris, Canton ; trois-quarts : Tahon, Lagarrigue, Aguer, Pasquet ; arrière : Lamongie.

Coup d'envoi à 14 h. 15 très précises.

R.A.C. LILLOIS (2) CONTRE EXCELSIOR A.C. (2)

Les réserves du R.A.C. et de l'E.A.C. de Roubaix se rencontreront le matin en match amical, sur le terrain du Cano nd'Or à 10 h. Rendez-vous aux vestiaires du Canon d'argent à 9 h. 30.

DEMANDE DE MATCHES

P.T.T. demandent match en semaine contre équipe scolaire, universitaire ou régimentaire. Ecrire à M. Clément Aguer, commis Postes, Lille.

JEU DE BALLE

DEMANDE DE LUTTES

« La Pelote du Rôleur » demande des luttes avec paris indépendantes pour l'année 1931. Ecrire ou se présenter au siège chez M. L. Taverne, 47, Cité du Rôleur à Valenciennes.

NATATION

POUR LA COUPE DE NOEL A DUNKERQUE

Comme l'année dernière aura lieu à Dunkerque une grande manifestation nautique à laquelle participeront les Enfants de Neptune de Tourcoing. Ce sont des invités de marque puisqu'il s'agit de l'équipe championne du Nord conduite par M. Rouique.

Y participeront encore Henri Padou, 19 fois champion de France ; Vendeplanke 10 fois champion de France, champion d'Angleterre champion de France grand fond 1929-1930 ; Noyelle (cham-

FEUILLETON DU 27 DECEMBRE 1930. — N° 55

LE RAVISSEUR

PAR JULES DE GASTYNE

Mais les incidents dramatiques dont nous avons parlé, et qui, à partir de ce moment, allaient se précipiter, changèrent si complètement la situation de la comtesse qu'elle n'eut pas le temps de mettre à exécution le projet de départ qu'elle méditait.

Le lendemain de ce jour, Henri d'Orchères parti, Mlle de la Ferrandière, qui avait coutume de se lever de bonne heure, descendait de sa chambre vers six heures du matin, quand elle aperçut au fond du couloir du premier étage, se détachant dans la clarté grise qui inondait le couloir, sur la couleur sombre du tapis, une forme toute blanche ayant l'aspect d'un corps étendu...

Très effrayée, elle précipita ses pas.

Et quand elle fut plus près de l'objet, elle poussa de grands cris.

Elle venait de reconnaître son frère.

Son frère en chemise était à terre, pâle comme un cadavre et ne donnant plus signe de vie !

Elle se jeta sur lui, tâta précipitamment son poignet et son cœur.

Et elle continua ses appels éperdus, qui emplirent le château de clameurs d'épouvante.

Des portes s'ouvrirent : celle de la baronne au premier, celle de M. d'Ablon au-dessus et de tous les couloirs les domestiques apparurent à demi-vêtus.

On s'empressa de relever le baron.

La baronne, les cheveux épars ayant l'air trop émue pour que cette émotion fût sincère, et dont la surprise n'était que feinte, demanda pour donner le change :

— Qu'est-ce qu'il y a ? Pourquoi ces cris ?

Mlle de la Ferrandière la regarda dans le fond des yeux et lui cria d'un air hostile :

— C'est votre mari, madame, que je viens de trouver étendu dans le couloir à votre porte et qui est peut-être mort !...

— Le baron, mort ! fit Bertrande avec de grands gestes.

— Oui, peut-être, on ne sait pas encore.

Elle s'approcha.

Elle vit M. de la Ferrandière dont le visage semblait enveloppé d'ombre.

Et elle se mit à sangloter bruyamment.

Et à s'arracher les cheveux en disant :

— O mon Dieu, mon Dieu !

Elle se jeta sur le corps, comme pour le prendre en ses bras.

Mais son geste, ces larmes, tout semblait théâtral et faux.

Et personne, même parmi les domestiques, ne s'y trompa.

M. d'Ablon accourait du second étage en bras de chemise, tout effaré par les cris entendus.

On le mit au courant et il sembla partager l'émotion générale.

Le vicomte Joël ne parut pas.

On pensa qu'il dormait et n'avait rien entendu.

Cependant Mlle de la Ferrandière, qui seule, bien que sa douleur fût plus sincère et plus violente que celle de tous les autres, semblait n'avoir pas perdu la tête, donnait des ordres aux domestiques pour qu'on transportât le baron dans sa chambre, sur son lit, et qu'on envoyât tout de suite chercher le médecin.

Et, en attendant, elle s'empressa de lui donner des soins... Devant le danger elle avait repris tout son sang-froid et retrouvé toute son autorité, faisant aller et venir les domestiques ; et la baronne, qui s'était glissée furtivement dans la chambre, et sur laquelle une crainte paralysait peser, qui restait les bras ballants, sans aider, ne sachant que faire, et se bornait à pousser de temps à autre quelques sanglots exagérés, la baronne semblait bien petite auprès d'elle.

Cependant, sous les frictions de sa sœur, M. de la Ferrandière se ranima peu à peu. Il ouvrit les yeux, vit Bertrande et eut un sursaut d'horreur.

Puis, l'attirant à lui de son bras amaigri et qui avait des étreintes de griffes tant les nerfs en étaient tendus, il lui cracha tout bas à l'oreille avec sa haine.

— Va-t'en, misérable, va-t'en retrouver ton amant !

Et du regard et du geste, dans un mouvement intraduisible, il lui montra la porte.

Bertrande se redressa toute blême.

Elle n'osait pas résister à cet ordre.

Elle avait pour d'un scandale.

Elle s'éloigna.

Personne n'avait entendu ce que son mari lui avait dit, mais Mlle de la Ferrandière, qui ne quittait pas celui-ci des yeux, avait compris que son frère la repoussait.

Et elle flaira un drame.

La baronne quitta la chambre la tête basse, comme écrasée... mais dès qu'elle en eut franchi le seuil et qu'elle fut hors des regards de son mari, qui, la fixant avec la lue